



Epurateur Basse-Broye Vully

Message N° 2026 - 01

**Le Comité de direction (CoDir)**

A l'assemblée des délégués de l'EBBV

**MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2026-01**

relatif au

***Rapport de gestion 2025***

Table des matières

1. INTRODUCTION – MOT DU PRESIDENT .....	2
2. ASSEMBLEE DES DELEGUES .....	3
2.1. Composition .....	3
2.2. Transfert des informations entre le CoDir et le législatif .....	3
2.3. Décisions .....	4
2.4. Nomination pour la législature 2021-2026 .....	4
3. COMITE DE DIRECTION .....	4
3.1. Composition .....	4
3.2. Commissions du CoDir.....	5
4. ADMINISTRATION .....	5
5. PROJET DE REGIONALISATION .....	5
5.1. Introduction.....	5
5.2. Généralités .....	6
5.3. Projet STEP.....	6
5.4. Projet réseaux et transport .....	6
6. FINANCES .....	7
6.1. Comptes 2025.....	7
6.2. Endettement.....	9
7. CONCLUSIONS .....	10

## 1. INTRODUCTION – MOT DU PRESIDENT

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Délégués,

C'est avec un grand plaisir que je vous présente le rapport annuel 2025 de l'Association pour l'épuration des eaux usées de la région Basse-Broye/Vully (EBBV). Cette année a marqué une nouvelle étape décisive dans la concrétisation de notre projet régional d'assainissement des eaux, un projet structurant pour l'avenir environnemental et territorial de notre région.

Après la mise à l'enquête publique du projet de la future STEP en juillet 2024, l'année 2025 a été consacrée à la consolidation technique et administrative de l'ensemble des volets du projet. Les équipes mandatées ont poursuivi, avec rigueur et détermination, les études nécessaires à la finalisation du projet d'ouvrage, que ce soit pour la station elle-même ou pour les réseaux de transport, lesquels relieront les neuf communes membres à la nouvelle installation.

Le projet d'ouvrage de la STEP a été affiné dans tous ses aspects – procédés, génie civil, architecture, électricité, automatisation et infrastructures techniques – afin de garantir une planification précise et fiable en vue du crédit de réalisation qui sera soumis au référendum obligatoire en septembre 2026.

L'avancement du dossier de permis de construire a également représenté un jalon majeur : grâce à un travail étroit avec l'ECPF et aux réponses coordonnées aux demandes complémentaires des services cantonaux, le dossier a pu être transmis à la préfecture en fin d'année 2025, laissant entrevoir une décision durant le premier trimestre 2026.

Du côté des réseaux et stations de pompage, l'année 2025 a vu l'aboutissement de l'avant-projet détaillé, la réalisation de sondages géotechniques essentiels et la préparation des appels d'offres principaux pour tous les tronçons de transport.

Toutes ces avancées témoignent de l'engagement et de la compétence des bureaux mandatés, ainsi que du soutien constant des communes membres. Grâce à cette dynamique collective, notre projet se rapproche chaque jour un peu plus de sa réalisation concrète.

Le rapport que vous découvrirez présente en détail l'ensemble des travaux menés en 2025, les étapes franchies pour la STEP et les réseaux, ainsi que les comptes de l'association. J'espère qu'il reflétera fidèlement le travail considérable accompli et la vision commune qui nous anime : offrir à notre région une solution moderne, durable et efficace pour la gestion de ses eaux usées.

Je vous remercie chaleureusement pour votre confiance et votre engagement à nos côtés. Ensemble, nous construisons une infrastructure essentielle pour les générations futures.

Bien cordialement,

Michel Verdon, président du CoDir de l'EBBV

## 2. ASSEMBLEE DES DELEGUES

### 2.1. Composition

Pour rappel, les communes membres sont :

**Fribourg :**

Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Grolley-Ponthaux, Saint-Aubin

**Vaud :**

Avenches, Cudrefin, Faoug, Vully-les-Lacs

A la suite de la fusion des communes de Grolley et Ponthaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la clé de répartition des délégués de ces deux communes a été adaptée.

Conformément à l'art. 1 des statuts, l'assemblée des délégués est formée des délégués des communes membres, désignés comme suit :

- a. une délégation fixe composée, pour chaque commune, selon la clé de répartition mentionnée ci-dessous et désignée par la municipalité (VD) ou par le Conseil communal (FR) ;
- b. le nombre de sièges à l'assemblée des délégués est réparti comme suit : chaque commune membre a droit à une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant droit à une voix supplémentaire. Toutefois, chaque commune a droit à au moins une voix :

Communes	Canton	Habitants rattachés au 31.12.2022	Répartition par tranche	Nombre de voix	Part (%)
<b>Avenches</b>	VD	4 773	9.55	10	20.8 %
<b>Belmont-Broye</b>	FR	5 502	11.00	11	22.9 %
<b>Cudrefin</b>	VD	1 854	3.71	4	8.3 %
<b>Delley-Portalban</b>	FR	1 204	2.41	2	4.2 %
<b>Faug</b>	VD	916	1.83	2	4.2 %
<b>Gletterens</b>	FR	1 066	2.13	2	4.2 %
<b>Grolley-Ponthaux</b>	FR	2 793	5.59	6	12.5 %
<b>Saint-Aubin</b>	FR	1 812	3.62	4	8.3 %
<b>Vully-les-Lacs</b>	VD	3 425	9.85	7	14.6 %
<b>Total</b>		<b>23 345</b>	<b>46.69</b>	<b>48</b>	<b>100 %</b>

  

Communes FR	12 377	53.0 %	25	52.1 %
Communes VD	10 968	47.0 %	23	47.9 %
<b>Total</b>	<b>23 345</b>	<b>100.0 %</b>	<b>43</b>	<b>100 %</b>

### 2.2. Transfert des informations entre le CoDir et le législatif

A l'heure actuelle où l'informatique a pris la place que l'on connaît et avec l'accord des membres de l'assemblée des délégués, le transfert des informations du CoDir avec le législatif s'effectue principalement par courriel par le biais du bureau de l'assemblée des délégués.

Une proposition de l'ordre du jour est transmise au Président du législatif et ensuite validée par les Présidents de l'assemblée des délégués et du CoDir.

### 2.3. Décisions

En 2025, l'assemblée des délégués a siégé deux fois, à savoir le 8 mai 2025 et le 24 septembre 2025.

Durant ces séances, elle a pris les décisions suivantes :

- Accepter les comptes et rapport de gestion de l'exercice 2024
- Accepter un crédit d'étude de détail STEP
- Accepter le budget 2026

### 2.4. Nomination pour la législature 2021-2026

Président de l'assemblée des délégués :

M. Sébastien Formica (Belmont-Broye)

Vice-Président de l'assemblée des délégués :

M. Maxime Corthésy (Avenches)

Secrétaire de l'assemblée des délégués :

Mme Laurence Baliacas

Scrutateurs :

M. Fabien Baumann (Cudrefin)

M. Jean-Luc Amiet, suppléant, (Cudrefin)

M. Sylvain Carrard, suppléant, (Faoug)

Commission financière :

M. Fabian Aeby (Avenches)

Mme Anita Moullet (Belmont-Broye)

M. Théodore Lavanchy (Faoug)

Mme Anne-Pascale Collaud, suppléante, (Saint-Aubin)

## 3. COMITE DE DIRECTION

### 3.1. Composition

Conformément à l'art. 19 des statuts, le comité de direction se compose de 7 membres nommés par l'assemblée des délégués au début de chaque législature pour la durée de celle-ci.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, le Comité de direction (CoDir) était composé de la manière suivante :

Président	M. Michel Verdon (Vully-les-Lacs)
Vice-président	M. Didier Schouwey (Saint-Aubin)
Membres	M. Jan Salzmänn (Grolley-Ponthaux)
	M. Philippe Cotting (Delley-Portalban)
	M. Yan Vollenweider (Avenches)
	M. Jean-François Milliet (Cudrefin)
	M. Olivier Pochon (Belmont-Broye)
Secrétaire	Mme Sylvie Baumann
Administratrice des finances	Mme Karine Guisolan-Vésy

En 2025, le CoDir a siégé à 12 reprises, pour suivre l'avancement du projet de STEP régionale et préparer les messages adressés à l'assemblée des délégués.

## 3.2. Commissions du CoDir

### 3.2.1 Commission STEP (CoSTEP)

La Commission STEP est une délégation du CoDir chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de trois membres (M. Michel Verdon, M. Didier Schouwey et M. Olivier Pochon), des représentants du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (RWB), du planificateur général pour le dossier STEP (StaRRE) et, selon les besoins, elle peut s'adjoindre des exploitants des STEP communales existantes.

### 3.2.2 Commission STAP et Réseaux (CoRes)

La Commission STAP et Réseaux est une délégation du CoDir chargée de préparer les éléments techniques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de trois membres (M. Philippe Cotting, M. Jean-François Millet et M. Olivier Pochon), des représentants du bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (RWB), du planificateur général mandaté pour le dossier STAP et Réseaux (Groupement Holinger/CFA) et, selon les besoins, elle peut s'adjoindre des exploitants des STEP existantes.

### 3.2.3 Commission financière et juridique (CoFin)

La Commission financière et juridique est une délégation du CoDir chargée de préparer les éléments financiers et juridiques qui sont soumis à ce dernier. Elle est composée de trois membres (M. Michel Verdon, M. Yan Vollenweider et M. Jan Salzmann), des représentants du bureau d'assistance au maître d'ouvrage (RWB) et selon les besoins, elle peut s'adjoindre du support de l'administratrice des finances.

## 3.3 Messages déposés

- **Message n°2025/01** : Rapport de gestion 2024
- **Message n°2025/02** : Crédit d'investissement de CHF 540'500.—TTC pour l'étude de détail du projet STEP en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully
- **Message n°2025/03** : Budget 2026

## 4. ADMINISTRATION

En 2025, un changement est intervenu pour l'indemnisation de l'administratrice des finances. En accord avec la Commune de Vully-les-Lacs, la gestion des comptes est intégré dans le temps de travail de Vully-les-Lacs et facturé, en fin d'année à l'EBBV.

De même sera fait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les travaux administratifs.

Une convention entre la Commune de Vully-les-Lacs et l'EBBV a été réalisée.

## 5. PROJET DE REGIONALISATION

### 5.1. Introduction

L'épuration des eaux des neuf communes membres de l'EBBV se fait actuellement dans sept STEP (Avenches, Domdidier, Grolley, Bellerive, Cudrefin, Chabrey et la STEP de l'AIEE à Delley-Portalban). Ces STEP nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

Les études préliminaires et les études d'avant-projet, incluant notamment une vérification de l'adéquation du traitement par ozonation, ont permis de poser clairement les concepts de transport et de traitement qui ont permis de déposer le préavis n°2024-03 relatif à la demande d'un crédit d'étude de projets de CHF 4'065'000.- TTC pour mener les études des projets STEP et réseaux de transport en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye / Vully. Ce document décrit très précisément le projet qui comporte deux volets (sous-projets) :

- La STEP EBBV, située sur le site AgriCo au sein de la commune de Saint-Aubin, proprement dite ;
- Le raccordement de tous les réseaux des communes membres de l'EBBV.

## 5.2. Généralités

Dans l'année écoulée, les études de projet ont été poursuivies avec des nouvelles étapes concrètes franchies telles que la mise en soumission de plusieurs marchés pour les travaux de construction de la STEP et la reprise de l'avant-projet pour les réseaux de transport. S'en est suivi la finalisation du projet de l'ouvrage pour le projet STEP et la mise en soumission du marché génie civil pour la réalisation des réseaux de transport.

## 5.3. Projet STEP

Lors de l'année 2025, des étapes importantes de la phase étude de la future STEP de l'EBBV ont été réalisées. Les appels d'offres principaux pour les équipements électromécaniques et le génie civil ont été mis en soumission en début de l'année, les soumissions évaluées, et plusieurs marchés adjugés. Les retours des appels d'offres de ces entreprises de construction ont mené à déposer le préavis n°2025/02 relatif à un crédit d'études de détail du projet STEP de CHF 540'000.- TTC.

Le projet d'ouvrage de la STEP a également été finalisé durant l'année afin de détailler les travaux prévus pour les différents corps de métiers (procédés, génie civil, architecture, électricité, automatisation, chauffage, sanitaire, ventilation, etc.).

Tout ceci a ainsi permis de préciser le montant des coûts des travaux inclus dans le devis STEP qui sera inclus dans la votation du crédit de réalisation en 2026.

Des discussions avec les divers partenaires du projet ont également été menées durant l'année 2025. Il s'agit notamment des discussions avec l'entreprise Micarna ATV et l'ECPF (Etablissement Cantonal pour la Promotion Foncière), en tant que propriétaire du site AgriCo et garant de la réserve de capacité de traitement pour les eaux usées du site AgriCo, autour de la clé de répartition des coûts d'investissements associés aux futurs travaux de construction et de la clé de répartition des coûts d'exploitation de la future station d'épuration.

Il s'agit également des discussions avec Groupe E qui ont permis de s'accorder sur les détails techniques des principes d'échange d'énergie (chaleur et électricité). Une convention est en cours de discussion.

L'évolution de la procédure d'octroi du dossier du permis de construire pour la STEP dont la demande a été déposée en juillet 2024 a également été suivie tout au long de l'année 2025 en collaboration avec l'ECPF, notamment pour coordonner la réponse aux demandes complémentaires des Services. Ceci a permis que le dossier ait été transmis à la préfecture en fin d'année 2025 dans l'espoir d'obtenir un octroi du permis durant le premier trimestre 2026.

## 5.4. Projet réseaux et transport

Lors de l'année 2025, des étapes importantes de la phase étude des réseaux de transport EBBV ont également été réalisées. L'avant-projet détaillé a pris place durant le premier semestre et le projet d'ouvrage a suivi en deuxième semestre 2025 afin de détailler les travaux prévus pour les différents corps de métiers (procédés, génie civil, électricité, automatisation, chauffage, sanitaire, ventilation, etc.). Des sondages géotechniques ont de plus été réalisés sur les différents sites d'implantations des stations de pompage (STAP) afin de confirmer la nature des sous-sols. Ceci a permis de préparer les appels d'offres principaux pour le génie civil de l'ensemble des réseaux de transport EBBV (STAP et conduites) et de préciser les montants des coûts des travaux inclus dans le devis Réseaux qui sera inclus dans la votation du crédit de réalisation en 2026.

Les études parallèles au mandat principal pour la réalisation des réseaux de transport de l'EBBV ont également été poursuivies durant l'année 2025. Il s'agit notamment de la finalisation de la phase 1 du plan général d'évacuation des eaux régional (PGEER1) qui a mené au dépôt du dossier pour validation auprès du canton en deuxième semestre 2025. Il s'agit également des études nécessaires à l'élaboration de la notice d'impact sur l'environnement, dont notamment la réalisation de sondages pédologiques, qui fera partie intégrante des dossiers de mise à l'enquête pour les travaux des différents tronçons de réseau à réaliser.

De plus, en lien avec les travaux de réfection de la Route de Salavaux à Vully-les-Lacs et afin de profiter d'une synergie, les travaux de pose d'un tronçon de 80m de conduite de refoulement, qui servira à futur au refoulement des eaux de la STAP de Salavaux vers la STAP Villars-le-Grand dans le cadre du raccordement de Vully-les-Lacs sur la future STEP EBBV, ont été réalisés.

## 6. FINANCES

### 6.1. Comptes 2025

#### Introduction

Le Comité de direction vous propose de valider les comptes de l'année 2025 lesquels sont annexés au présent rapport de gestion.

L'exercice comptable est rédigé et présenté selon les normes MCH2, conformément à la loi sur les communes (LFCo) et son ordonnance (OFCo).

Ces comptes ont été adoptés par le CoDir dans sa séance du 2 mars 2026.

En application de l'art. 13 de la loi sur les finances communales (LFCo) les comptes se composent des éléments suivants :

- a. Le bilan au 31.12.2025
- b. Le compte de résultats, par fonction, nature et trois niveaux
- c. Le compte des investissements par fonction et nature
- d. Le tableau des flux de trésorerie
- e. Le détail des immobilisations
- f. Le rapport de révision de la fiduciaire Fiducum

Les présents comptes ont par ailleurs été révisés par la fiduciaire Fiducum dans les locaux de la commune de Vully-les-Lacs, en date du 17 février 2026.

#### Commentaires au compte de résultats

##### Résultat

Les comptes 2025 présentent un résultat à l'équilibre avec un total des charges sensiblement inférieur à la prévision budgétaire (CHF 256'500.00) :

- Charges CHF 115'818.58
- Produits CHF 115'818.58

##### Classification par nature

Le tableau ci-dessous permet d'apprécier les charges et produits classés par nature, ainsi que leur variation par rapport au budget 2025.

<b>Comptes par nature</b>	<b>Comptes 2025</b>	<b>Budget 2025</b>	<b>Variation</b>
<b>30 Autorités et personnel</b>	<b>56 230.20</b>	<b>114 000.00</b>	<b>-57 769.80</b>
<b>31 Biens, services, charges d'exploitation</b>	<b>35 069.50</b>	<b>32 500.00</b>	<b>2 569.50</b>
<b>34 Charges financières</b>	<b>24 518.88</b>	<b>110 000.00</b>	<b>-85 481.12</b>
<b>44 Revenus financiers</b>	<b>-1.45</b>	<b>0.00</b>	<b>1.45</b>
<b>46 Participations</b>	<b>-115 817.13</b>	<b>-256 500.00</b>	<b>-140 682.87</b>
<b>Résultat</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

### Classification par fonction

L'évolution des groupes de comptes classés par fonction est la suivante :

	Regroupement par fonction	Comptes 2025	Budget 2025	Ecart
011	Législatif	5 301.85	10 300.00	-4 998.15
012	Exécutif	44 125.60	93 000.00	-48 874.40
022	Services généraux, autres	23 619.40	31 200.00	-7 580.60
720	Traitement des eaux usées	-97 796.22	-245 000.00	-147 203.78
961	Intérêts	24 749.37	110 500.00	-85 750.63
	<b>Résultat</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	

Afin de faciliter la compréhension du compte de résultats, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes et en comparaison avec le budget 2025.

#### 0110 Législatif

- Compte 0110.3132.10 : Le budget a été partiellement utilisé car une réserve avait été prévue pour la continuité de la mise en place du SCI.

#### 0120 Exécutif

- Compte 0120.3000.10 : L'évaluation des coûts liés aux séances techniques destinés au comité de direction s'est révélé trop élevée par rapport au besoin réel, une correction s'est appliquée sur le prochain budget.

#### 0220 Services généraux, autres

- 0220.3010.00 – 3120.20 : Les heures effectuées pour l'administration sont comptabilisées dans deux comptes distincts, à savoir sous forme de salaire et de contrat de mandat pour la période 2025 ; cette organisation sera harmonisée dès 2026 par l'instauration d'une convention de mandat entre l'EBBV et la commune de Vully-les-Lacs.
- 0220.3132.00 : L'évaluation des coûts liés à la réalisation du site internet de l'association s'est révélé trop élevée par rapport au besoin réel.

#### 720 Traitement des eaux usées

- Compte 7201.3130.20 : nous constatons un dépassement budgétaire pour les honoraires conseils des employés STEP mis à disposition, ce qui traduit un besoin accru d'expertises spécialisées.
- Compte 7201.4612.00 : les charges des comptes 2025 étant inférieures aux prévisions budgétaires, le trop-perçu des participations seront remboursés aux communes conformément à la clé de répartition en vigueur

<i>Répartition par commune selon clé de répartition</i>		2025 Part à remb.	2025 Comptes	2025 Budget
Avenches	18,52%	26 054.47	21 449.33	47 503.80
Belmont-Broye	27,22%	38 293.88	31 525.42	69 819.30
Cudrefin	7,68%	10 804.44	8 894.76	19 699.20
Delley-Portalban	4,88%	6 865.32	5 651.88	12 517.20
Faug	3,13%	4 403.37	3 625.08	8 028.45
Gletterens	4,81%	6 766.85	5 570.80	12 337.65
Grolley-Ponthaux	11,66%	16 403.62	13 504.28	29 907.9
St-Aubin	8,81%	12 394.16	10 203.49	22 597.65
Vully-les-Lacs	13,29%	18 696.75	15 392.10	34 088.85
	100,00%	<b>140 682.87</b>	<b>115 817.13</b>	<b>256 500.00</b>

## Répartition par commune selon clé en vigueur



### 961 Intérêts

- Compte 9610.3401.00 : Les intérêts passifs sont inférieurs aux prévisions en raison d'un rythme d'avancement des investissements réalisé plus lent que prévu, entraînant une mobilisation différée des financements et une moindre charge d'intérêts sur la période considérée.

### Commentaires au compte d'investissements

Le compte investissements 2025 présente un total des charges sensiblement inférieur à la prévision budgétaire :

- Prévision budgétaire : CHF 3'600'000.00
- Investissements 2025 : CHF 1'826'078.95

Les investissements de l'année 2025 portent sur les crédits d'investissement de CHF 5'880'000.- HT nécessaires à l'étude des projets STEP et Réseaux de transport en vue de la régionalisation de l'épuration des eaux de la région Basse-Broye/Vully.

Les investissements sont inférieurs aux prévisions en raison d'un rythme d'avancement des études plus lent que prévu, les rendus des projets d'ouvrages pour la STEP et les réseaux ayant lieu en début 2026.

### 6.2. Endettement

Durant la période 2025, trois ATF d'un montant de CHF 1'000'000 chacune ont été consolidées, avec des taux d'intérêt respectifs de 1.0%, 1.1% et 1.2% sur une durée de 5 cinq ans, portant l'endettement au 31 décembre à CHF 3'050'108.80.

## 7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'EBBV

- Vu le message n° 2026 / 01 relatif au rapport de gestion et aux comptes de l'exercice 2025
- Vu le rapport de la Commission financière chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### DÉCIDE

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
2. De donner décharge au CoDir pour sa gestion.

Accepté lors de la séance du CoDir du 2 mars 2026.

#### Au nom du CoDir de l'EBBV

Le Président



M. Verdon



La Secrétaire



S. Baumann

#### Annexes :

Comptes 2025 :

- Compte de résultat
- Bilan
- Comptes d'investissements
- Rapport de l'organe de révision

**Personne responsable :** M. Michel Verdon, Président du CoDir